

Fonderie : rétablir la vérité !

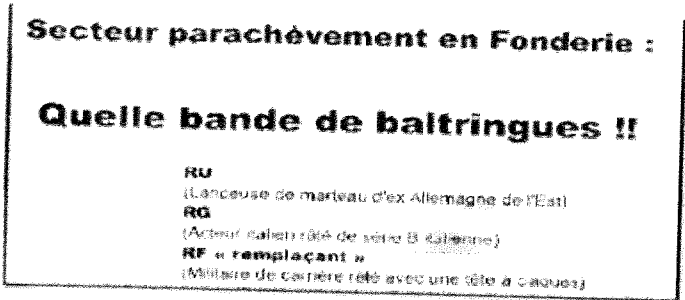


Syndicat de l'Encadrement
PSA Peugeot Citroën
Site de Mulhouse

Courant Mars 2016, la CGT a diffusé un tract insultant et diffamatoire envers 3 membres de l'Encadrement de PMM – Fonderie.



Fonderie



La CFE-CGC avait réagi immédiatement avec la plus grande fermeté en défendant les hiérarchiques incriminés. Elle a soutenu les victimes dépositaires de la plainte. Après 3 longues années d'enquêtes, de perquisitions et d'interrogatoires, le verdict est enfin tombé ...

STOP INTOX : un membre de la CGT a tout de même été condamné !

*Volontairement les noms des personnes ont été cachés.



Son opération anti-CGT a échoué : la direction ne nous fera pas taire !

Depuis juillet 2016, une procédure judiciaire a vu la CGT de l'usine. En effet après la parution d'un tract en Fonderie qui dénonçait les mauvaises conditions de travail et les pressions exercées sur les ouvriers, 3 membres de la maîtrise de cet atelier (RU, RG et RF) portaient plainte contre X avec la direction du site. Ils estimaient que ce tract était diffamatoire.

Voici la décision de justice sur cette affaire :

Monsieur XXXXX de la CGT est :

- Déclaré coupable des faits qui lui étaient reprochés
- Condamné au paiement de deux fois 38 € d'amende pour "injure non publique" et "diffamation non publique".
- Déclaré coupable du préjudice subi par les parties civiles.
- Condamné au paiement de trois fois 1 € d'indemnité plus 600 € d'indemnité aux parties civiles.

les délégués de l'usine sont relaxés !

rapport un fait

- A peine le 10/07/2016 6 mois après la parution de ce tract, la direction a initié une procédure judiciaire en criminalisant la Brigade Maitrise Ouvrière.
- La direction a initié des poursuites judiciaires contre les délégués de l'usine pour enquêter sur ce tract.
- Les délégués de l'usine ont été interrogés.
- Les délégués ont été convoqués à l'usine pour être interrogés par la direction.
- Les délégués ont été interrogés à l'usine pendant 3 heures.

Et tout cela, on le rappelle, suite à un tract syndical !

Après avoir été accusé de harcèlement, la direction a cherché à faire passer la tête aux militants de la CGT, en les attaquant en justice avec de fausses accusations. Derrière ces attaques, PSA veut s'en prendre aux droits de l'ensemble des salariés du groupe. Mais la CGT cela nous renforce dans nos convictions : défendre les intérêts des salariés et renforcer le rôle de ceux qui ne se laissent pas faire.

La CFE-CGC rappelle que tout salarié doit être respecté et ne pas faire l'objet d'attaques ni de diffamations !

La CFE-CGC de MPPM quant à elle, continuera à vous défendre, vous accompagner et vous représenter. Elle poursuivra ses actions à vos côtés afin de préserver vos emplois, vos droits et vos conditions de travail. Si notre action vous a paru pertinente, rejoignez-nous en adhérant à la CFE-CGC !

Vos militants CFE-CGC à MPPM :
F. BEHRA, S. JADOT, V. NUNNINGER, M. PETITJEAN, P. RUDLER, L. TOULOUSE



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !



MULHOUSE